

Procès-verbal de la trente-quatrième (34^e) séance (spéciale à huis clos) du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) tenue le mercredi 11 juillet, à 16 h, via la conférence téléphonique.

Procès-verbal adopté le 2018-10-02

Présences :	Absences :
M. Richard Desrochers (président)	M ^{me} Julie Beaulieu
M. Martin Beaumont (secrétaire)	M. Marc Descôteaux (vice-président)
M. Richard Beauchamp	M. Marcel Dubois
D ^r Christian Carrier	M ^{me} Elana MacDougall
M. Michel Dostie	M ^{me} Chantal Plourde
D ^r Jocelyn Hébert	M ^{me} Karine St-Ours
M. Michel Larrivée	
M ^{me} Jessica Lesage	
M. Carl Montpetit	
M. André Poirier	
M. Érik Samson	
	Invité :
	Aucun

Puisque cette séance en est une à huis clos, aucun membre du public n'assiste à la rencontre.

POINTS STATUTAIRES

CA-34-01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration et le quorum étant constaté, M. Richard Desrochers, président, déclare la séance ouverte à 16 h.

Sur proposition de M. Érik Samson, appuyée par M. André Poirier, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre tel que proposé.

CA-34-02. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET PRISE DE CONSCIENCE DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise.

DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION OU POUR INFORMATION

CA-34-03. NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE – DIRECTEUR PROVINCIAL

Sur proposition de M. Michel Larrivée, appuyée par M. Carl Montpetit, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Pour faire suite à l'annonce du départ de la titulaire en titre, M^{me} Gina Landry, des démarches ont eu lieu pour le processus de sélection du poste de directeur de la protection de la jeunesse – directeur provincial. Le comité de sélection pour ce poste de cadre supérieur était composé de M^{me} Lyne Jobin, sous-ministre adjointe, de M^{me} Lyne Girard, directrice générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation et du programme déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA) et déficience physique (DP), de M. Denis

Baraby, ancien directeur de la protection de la jeunesse – directeur provincial des Laurentides maintenant à la retraite, de M. Martin Beaumont, président-directeur général, et de M. Louis Brunelle, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

La candidature de M. Robert Levasseur est retenue au terme du processus de sélection qui s'est terminé le 5 juillet 2018.

Suite à la présentation de M. Martin Beaumont, président-directeur général, les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Y avait-il plusieurs candidats qui ont postulé? M. Beaumont confirme que oui, tant à l'interne qu'à l'externe.
- Est-ce que monsieur Levasseur devient le directeur de la protection de la jeunesse pour toute la province? En tant qu'ancien directeur du Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec, M. Desrochers explique qu'un directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) est nommé dans chacune des régions du Québec afin de se charger de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) qui est de juridiction provinciale. Alors que dans le cadre de l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) qui est de juridiction fédérale, chacun des directeurs régionaux occupe aussi la fonction de directeur provincial (DP) pour sa région respective. En somme, un DPJ-DP porte ces deux chapeaux.
- Pourquoi avoir une composition exhaustive du comité de sélection pour ce poste? M. Beaumont précise que suite à l'enquête systémique de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) qui a eu lieu dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 2016, 23 recommandations ont été émises, dont celle adressée à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie de prévoir un mécanisme lui permettant de s'impliquer dans le processus de nomination d'un directeur de la protection de la jeunesse en vue de s'assurer que la personne retenue pour occuper le poste détienne les connaissances, expériences et habiletés requises.

Résolution CA-2018-72

Nomination du directeur de la protection de la jeunesse – directeur provincial

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S 4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et des services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT la composition exhaustive du comité de sélection, tel que recommandé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse suite à l'enquête systémique du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection a recommandé la candidature de M. Robert Levasseur;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M. Robert Levasseur;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général à l'effet de nommer M. Robert Levasseur au poste de directeur de la protection de la jeunesse – directeur provincial;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M. Robert Levasseur à titre de directeur de la protection de la jeunesse – directeur provincial; cette nomination prendra effet le 7 octobre 2018;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M. Robert Levasseur, en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. de fixer le salaire de M. Robert Levasseur selon la directive ministérielle, soit le minimum de la classe salariale 21 ou 110 % du salaire qu'il recevait avant sa nomination, sous réserve de ne pas dépasser le maximum de la classe 21;
4. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-34-04. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, sur proposition de M. Michel Larrivée, appuyée par M. Michel Dostie, la séance est levée à 16 h 14.

LE PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE,

Original signé par

M. Richard Desrochers

Original signé par

M. Martin Beaumont
Président-directeur général